

Procès-verbal de restitution

Conditions environnementales lors de la restitution

La restitution en bonne et due forme du véhicule dans un état constaté sans dommages, ne peut pas être certifiée du fait des raisons ci-dessous. Celle-ci n'exclut pas l'établissement d'un procès-verbal du véhicule, il faut donc tout de même relever les dommages visibles. En présence de mauvaises conditions atmosphériques / de luminosité, il est important de cocher l'un des champs proposés, afin de pouvoir imputer au client tout éventuel dommage caché.

Luminosité Neige / Verglas Salissure Parking souterrain Pluie Autres

Gestion des sinistres / Coûts de remise en état

Gestion des coûts et facturation par:

Client : _____

Assurance: Dommage de stationnement: _____

Casco: _____

Numéro de sinistre : _____

Remarques générales

Le présent état des lieux provisoire ne porte que sur les dommages visuels, constatables dans les conditions indiquées. Les dommages n'ayant pas pu être relevés sur cet état des lieux lors de la restitution du véhicule en raison des conditions atmosphériques, d'un véhicule sale à l'extérieur et/ou à l'intérieur, n'excluent aucunement toute réclamation formulée ultérieurement au client et seront à la base d'une expertise. La constatation de l'ampleur des dommages et le décompte final entre le client et la société de financement, seront assujettis au présent état des lieux fondé sur une expertise et sur les conditions contractuelles générales de la société de financement. La personne soussignée certifie avoir compris dans sa totalité le contenu du présent procès-verbal et les déclarations du garage recevant le véhicule.

Signature du preneur de leasing

Signature du garage

Autres documents / Photos